



Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 20 septembre 2022

18 h 00

Salle du conseil

Présence : Aldéo Saulnier, maire
Achille Bastarache, maire suppléant
Marianne Cormier, conseillère
Jean-Noël LeBlanc, conseiller
Serge Arsenault, directeur général et greffier
Joanne Savoie, greffière adjointe

Absent : Oscar LeBlanc, conseiller

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-119 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Écoute des objections de l'Arrêté 2022-01 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche (terrain au coin des rues Bernard et Claude)

Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer au projet d'arrêté et le directeur général fait part que la municipalité n'a pas reçu d'objections par écrit.

a. Arrêté 2022-01 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - première lecture lue dans son intégralité (terrain au coin des rues Bernard et Claude)

22-120 : MARIETTE CORMIER / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2022-01 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

b. Arrêté 2022-01 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - deuxième lecture lue par titre (terrain au coin des rues Bernard et Claude)

22-121 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2022-01 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. Levée de la réunion

22-122 : MARIETTE CORMIER

pour la levée de la réunion à 18h10.

ADOPTÉE